

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID: 059-215903691-20251124-20251124_19-DE

S²LO

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq
Le vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

TARIF DE LOCATION DE
LA SALLE LOHBERGER

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM.
DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX L.
BLONDEAU MP. THUILLET C. MERCIER B. LE MIGNENT C.
RIFF JC. REZIGA A. DEVEMY A. AIT BAHA S. PIROTTE S.
SPOTO S. GLINEUR F. COQUELET A. MALABOEUF

Etaient excusés : C. DESROUSSEAU V. PORQUET L.
PHILIPPE G. MONTAY D. RAMEZ I. PLOUVIER C. GRAND
Procurations respectives à : MP. THUILLET C. COLLET C.
MERCIER P. BAUDRIN G. COLLET

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de
cette délibération a été affiché à la porte
de la mairie le 27/11/2025

Et que la convocation du Conseil avait été
faite le 18/11/2025

Par délibération du 04 décembre 2023, la majorité de l'assemblée locale a souhaité que la mise à disposition
de la salle Lohberger s'acquitte d'une contribution financière. Le montant de cette contribution pour frais
d'occupation a été fixé par demi-journée ou soirée à dater du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions suivantes applicables avec effet au 1^{er}
janvier 2026.

Salle LOHGERER	TARIFS 2025		TARIFS 2026	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Pour réception à l'issue de funérailles, vin d'honneur sans repas - limité à 50 personnes	214,00 €	268,00 €	218,00 €	273,00 €
Examen code de la route – par séance		31,00 €		31,60 €

Les montants des locations, des arrhes et des coûts de matériels ou vaisselles seront versés entre les mains
de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à
l'article 752 du budget communal.

Vote : 23 pour et 2 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 27/11/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

